

Montant minimal de versement initial 10 000 € ou 50 000€ pour une adhésion en démembrement de propriété (Minimum 750 € par support)

Frais d'adhésion à l'association ayant souscrit le contrat 15 €

Frais annuels

Frais de gestion du contrat

Frais des supports

▶ Support fonds euros	0,80 %
▶ Support unités de compte	0,70 %
▶ Support Eurocroissance	Non applicable

Gestion évolutive Non applicable

Gestion sous mandat Non applicable

Frais de gestion des unités de compte

Gestion libre

Fonds actions ** (moyenne)	2,70 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,65 %
Fonds obligations (moyenne)	1,68 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,35 %
Fonds immobilier **** (moyenne)	1,40 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	0,93 %
Fonds diversifiés (moyenne)	2,55 %
▶ Dont taux de rétrocessions de commissions ***	1,61 %

Autres frais annuels

Frais forfaitaires Non applicable

Frais proportionnels Non applicable

Frais ponctuels par opération (taux maximal)

Frais sur versement	Frais de souscription de 4% des sommes investies, lesquelles correspondent au versement net de frais de versement. Toutefois, l'adhérent bénéficie d'une réduction de ces frais en fonction de la tranche de versement dans laquelle son contrat se situe : - de 300.001 à 800.000 euros : frais de versement de 3 % des sommes investies - au-dessus de 800.000 euros : frais de versement de 2,5 % des sommes investies
Frais de changement de mode de gestion	0 %
Frais d'arbitrage	
▶ Proportionnels ou forfaitaires	0,60 % de l'épargne transférée
▶ Nombre d'arbitrages gratuits par an	Non applicable
Frais de transfert sortant vers un autre produit	0 %
Frais sur les versements de rente	3 % du montant des arrérages
Frais de rachat	0 %

* Le tableau indique les principaux frais du contrat constaté au dernier exercice clos. Il peut cependant subsister des frais ne figurant pas dans ce tableau.

** la catégorie « fonds actions » inclut les ETF mais exclut les fonds de capital-investissement (FCPR, FPCI, FPS) et les titres vifs.

*** part des frais reversés au profit du distributeur et du gestionnaire du plan au cours du dernier exercice clos.

**** la catégorie « fonds immobilier » inclut les OPCI, les SCPI et les SCI